



Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

FDS n° 073D

Date d'actualisation : 04/05/21

Page 1/5

Cette FDS concerne la Partie Durcisseur jusqu'à 0,25 Litre

1 - Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la préparation :	Scapa 41
Utilisation de la préparation :	Pour l'isolation électrique des accessoires de câbles B T. Pour la protection mécanique des accessoires de câbles HTA .Protection contre l'humidité.
Identification de la société	SCAPA France S.A.S 79 Allée Bernard Palissy – CS 90126 26001 VALENCE CEDEX – France Téléphone : +33 (0)4.75.44.80.00 Télécopie : +33 (0)4.75.44.80.53
Téléphone d'appel d'urgence 24h/24h	Centre Antipoison : Lyon + 33 (0)4 72 11 69 11 – Paris +33 (0)1 40 05 48 48 (HOPITAL F. Widal)

2 - Identification des dangers

Classification selon la réglementation
(CE) n° 1272/2008

• Durcisseur :



GHS07



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement
Mention de danger

Danger
Toxicité aiguë 4 **H302** Nocif en cas d'ingestion
Irritation cutanée 2 **H315** Provoque une irritation cutanée
Sensibilité cutanée 1 **H317** Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Toxicité chronique 2 **H411** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Lésion oculaire 1 **H318** Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de Prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305/351/338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Renseignement Supplémentaire :
Danger par ingestion :
Danger pour l'environnement pour la
préparation mélangée :

Contient des composés oléagineux.
Consulter un médecin et lui montrer cette FDS.
Pas de risque spécifique pour l'environnement à condition que les recommandations de la section 13 soient respectées.



Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

FDS n° 073D

Date d'actualisation : 04/05/21

Page 2/5

3 – Composition/informations sur les composants

Description de la préparation : Matière polymérisant à froid. La résine et son durcisseur sont conditionnés ensemble dans un bissac (200 à 500 g environ).
Durcisseur : amines

Durcisseur :

N° CAS	N° EINECS	Dénomination	%	Classification
				Réglementation CE 1272/2008
68082-29-1 (NLP : 500-191-5)	500-191-5 (NLP)	Acides gras, C18 insaturés, dimères, produits de réaction oligomérique contenant des acides,	25-45%	Irritation cutanée. 2, H315 Sensibilité cutanée. 1, H317 Provoque des lésions oculaires graves. 1, H318 Aquatique, chronique. 2, H411
-	CE 700-991-6	Oléagineux, décarboxylée, distillée	25-45%	Toxicité aiguë 4, H302 Toxicité aiguë 4, H312 Irritation cutanée. 2 H315 Sensibilité cutanée. 1, H317 Provoque des lésions oculaires graves. 1, H318
90-72-2	202-013-9	2,4,6-tris (diméthylaminométhyl)phénol	5-15%	Toxicité aiguë 4, H302 Irritation cutanée. 2, H315 Irritation des yeux. 2, H319
140-31-8	205-411-0	2-piperazin-1-ylethylamine	0,5-4,5%	Corr. de la peau 1B, H314 Toxicité aiguë. 4, H302 Toxicité aiguë. 4, H312 Sensibilité cutanée. 1, H317 aquatique chronique 3, H412

SVHC

Ne relève pas de la réglementation sur les substances extrêmement préoccupantes.

4 – Premiers secours

Après inhalation : Retirer le sujet de la zone contaminée Consulter un médecin.
Après contact avec la peau : Laver à l'eau savonneuse. Rincer à l'eau.
Après contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. CONSULTER UN OPHTALMOLOGUE.
Après ingestion : Téléphoner immédiatement au centre antipoison de HOPITAL F. Widal – Paris +33 (0)1 40 05 48 48.
Ne pas provoquer de vomissements sans l'accord du médecin.

5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Dioxyde de carbone, poudre.
Produits extincteurs déconseillés pour raison de sécurité : Non classé inflammable, mais peut brûler. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.
Fumées irritantes.
Danger spécifique d'exposition : Ne pas inhaler les fumées.
Equipement spécial de sécurité : Porter des vêtements de protection empêchant le contact avec la peau et les yeux.
Masque respiratoire autonome.

6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate.
Précautions pour la protection de l'environnement : Recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre) pour élimination selon la réglementation.
Méthodes de nettoyage : Absorber avec des produits granuleux, car le produit est glissant



Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

FDS n° 073D

Date d'actualisation : 04/05/21

Page 3/5

7 – Manipulation et stockage

Manipulation :	Porter des gants et des lunettes. Ne pas respirer les vapeurs. Travailler dans un endroit ventilé.
Stockage:	Stocker dans son emballage d'origine. Stocker à l'abri des intempéries et à une température inférieure à +40 °C. A l'abri de l'humidité.
Utilisation(s) particulières(s)	Se référer à la Fiche Technique pour des indications de conditions d'utilisations.

8 – Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Valeurs limites d'expositions :	Ne pas fumer, ni boire pendant l'utilisation. Se laver les mains après. Veiller à une bonne ventilation si le local est exigü.
Paramètres de contrôle :	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller sur le lieu de travail : Ce produit ne contient pas de quantité significative des substances présentant des valeurs essentielles qui doivent être surveillés sur le lieu de travail
Contrôle de l'exposition :	Gants de protection. Lunettes
Protection respiratoire :	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec filtre P2. En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection des mains :	Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la substance/à la préparation. Des gants en Nitrile conforme à la norme EN374 sont préconisés. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
	
Protections des yeux :	Lunettes de protection hermétiques
	
Protections du corps :	Vêtements de travail protecteurs

9 – Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide jaune clair pour la résine, et marron clair pour le durcisseur
Odeur :	Viscosité (25°C) : environ 5000 mPas.
pH :	Durcisseur : aminée.
Point/intervalle d'ébullition :	Alcaline
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammabilité :	Durcisseur = 92 °C
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non applicable
Pression de vapeurs :	Aucune à notre connaissance.
Densité relative :	Aucune à notre connaissance.
Solubilité :	Non applicable
Dans l'eau :	Durcisseur = 0.96
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Dispersible (alcool, cétone)
Viscosité :	non miscible ou difficile à mélanger
Densité de vapeur :	Non disponible
Taux d'évaporation :	environ 5000 mPa.s.
	Non applicable
	Non applicable

10 – Stabilité et réactivité

Conditions à éviter :	Si le produit est utilisé dans les conditions normales d'emploi, comme indiqué dans la fiche technique, aucune réaction dangereuse n'aura lieu. Dans le cas où un client souhaiterait utiliser cette préparation pour un autre usage, merci de consulter le service technique de la société Scapa.
Matières à éviter :	Eviter le contact avec des agents oxydants, ou des acides forts.
Produits de décomposition dangereux :	Le produit est stable à température ambiante.



Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

FDS n° 073D

Date d'actualisation : 04/05/21

Page 4/5

11 – Informations toxicologiques

Yeux :	Fort effet caustique.
Peau :	Effet caustique sur la peau et les muqueuses.
Inhalation :	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ingestion :	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Sensibilisation	Sensibilisation possible par contact avec la peau.
Durcisseur :	
Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :	
140-31-8 2-pipérazin-1-yléthylamine	
Voie orale	DL50 2140 mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL50 880 mg/kg (lapin)
90-72-2,4,6-tri (diméthylaminométhyl)phénol	
Voie orale	DL50 1670 mg/kg (rat)
Voie cutanée	DL50 1400 mg/kg (lapin)
Informations toxicologiques additionnelles:	Ce produit présente les dangers suivants selon la méthode de calcul des lignes directrices de classification de l'UE pour les préparations telles que publiées dans la dernière version : Corrosif Irritant L'ingestion entraînera un fort effet caustique sur la bouche et la gorge et un risque de perforation de l'œsophage et l'estomac.

12 – Informations écologiques

Ecotoxicité :	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
Mobilité dans le sol :	Aucune autre information pertinente disponible.
Persistance et dégradabilité :	Aucune autre information pertinente disponible.
Potentiel de bioaccumulation :	Non établi.
Résultats de l'évaluation PBT	Non établis

13 – Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets :	Le produit non polymérisé : dans une installation agréée de traitement des déchets. L'élimination des déchets doit être en conformité avec les règlements communautaires existant au niveau national et local
Fut vide :	Doivent être décontaminés
Bissac (poche bi-composants) :	Mélanger soigneusement les deux composants. Le mélange polymérise donnant un polymère inerte.
REMARQUE :	Le produit polymérisé ne présente aucun danger



Fiche de Données de Sécurité

Selon 1907/2006/CE, article 31

41

FDS n° 073D

Date d'actualisation : 04/05/21

Page 5/5

14 – Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport air.

Transport Routier/Rail (ADR / RID) N° ONU : UN3082 (durcisseur) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (durcisseur)
Groupe d'emballage : III
Tunnel restriction codes : 3 (E)

Transport par mer (IMDG) N° ONU : UN3082 (durcisseur) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (durcisseur)
Groupe d'emballage : III

Transport aérien (ICAO/IATA) N° ONU : UN3082 (durcisseur) - Matière dangereuse pour l'environnement
Classe : 9 (durcisseur)
Groupe d'emballage : III

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Numéro EMS : F-A, S-F

Transport/ Information additionnelle
- ADR /IMDG

Quantité Limitée (LQ) 5L

Quantité Exceptée (EQ) Code : E

Les quantités nettes maximales par emballage extérieur : 1000ml

15 – Informations réglementaires

Etiquetage conformément au règlement (CE) N° 1272/2008. Conformément au règlement (EU) n° 2015/830 de la Commission. Evaluation de la sécurité chimique : Il n'a pas été effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

Tableau de maladies professionnelles :
N°49 concernant les amines aliphatiques

16 – Autres informations

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion

H312 Nocif au contact de la peau

H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Version en date du : 04.05.2021